

Corrections du carnet de stage.

Qui doit rendre les corrections ? les élèves de 5 et 6 PAF

Quand doivent être rendues les corrections ? le vendredi 20 avril 2020 à 12h00

Où doit être envoyé le travail ? à l'adresse mail suivante : melenaude@gmail.com

Remarque : les corrections seront vues par l'ensemble des professeurs de l'option (Mme Brenne, Mme Bledig, Mme Melen)

Quel travail devez-vous réaliser ?

Les professeurs de l'option vous ont envoyés par mail les corrections à apporter à votre carnet de stage.

Vous devez donc envoyer les documents corrigés pour le 20 avril 2020 à 12h00.

Bon travail et bonnes vacances.